

# La Lettre de la CNRPL

Novembre 2014

## LE TEMPS DES APPRENTIS SORCIERS

Notre Société semble déboussolée. Les pouvoirs publics ne parviennent pas à déterminer des lignes politiques claires qui permettraient d'aborder l'avenir avec confiance.

Nous faisons partie de générations qui ont vécu beaucoup de crises.

Bien souvent nous avons entendu dire "nous sommes à un tournant". Cela ne voulait souvent pas dire grand-chose, mais aujourd'hui force est de constater que nous abordons un espace nouveau sans réels repères.

Tout va trop vite aussi bien dans les mouvements sociaux que dans les phénomènes économiques mondiaux. Les mentalités changent, les populations deviennent instables, l'insécurité s'établit de manière exponentielle. Bref, notre pays traverse une très grave crise d'évolution face à des concurrences économiques mondiales difficilement maîtrisables assorties de mouvements religieux intégristes qui font du terrorisme leurs moyens d'action. Dans un tel contexte, la sagesse du gouvernement serait de dire la vérité et de proposer une politique de réformes qui certes demanderait des efforts à l'ensemble de la population. C'est tout contraire qui se produit. Sans explication ni pédagogie sur les vrais enjeux, le gouvernement se contente de coups de rabots fiscaux qui touchent avant tout les classes moyennes.

Et désormais avec brutalité, le Pouvoir désigne des boucs émissaires en s'en prenant aux professions libérales. A l'évidence, elles sont plus faciles à montrer du doigt que la Haute Fonction Publique ! Et puis il faut faire plaisir aux partenaires européens qui réclament la fin des "monopoles". C'est une manière, à moindre coût de contenter un peu les exigences de la Commission de Bruxelles. Mais c'est toucher à la sécurité de nos activités de services.

Les propositions de réforme des professions libérales élaborées par le ministre des finances Monsieur Macron s'inspire de rapports rédigés par des « oracles » apprentis sorciers qui n'ont jamais pétrit la pâte humaine.

Les professions libérales ont été de tout temps suspectées par des pouvoirs à tendance collectiviste. L'indépendance constitue un affront à ceux qui veulent concentrer les pouvoirs dans un État dirigiste.

Aujourd'hui, par des transformations radicales faites à coup de menton, sans études d'impact, sans en mesurer les conséquences, sans concertation approfondie avec les différentes professions les plus concernées, le gouvernement s'apprête à bouleverser la conception de l'exercice libéral et par conséquent la société française.

Ce Tiers - État accessible, proche de la population, hautement formé, capable de garder un secret, de soigner, de conseiller, de défendre, est nécessaire à la population dans une période où les individus ont besoin de confiance.

Vouloir enrégimenter, contrôler, organiser la concurrence par des groupements capitalistiques, des trusts de la grande consommation ou de l'économie sociale, facteurs de salariat, dans un secteur d'activités qui touche aux besoins essentiels des hommes, se révélera néfaste au bien-être social.

Et pour nous, retraités, des réformes qui s'établiraient sans tenir compte des conséquences sociales qu'elles risquent d'entraîner notamment dans le maintien d'un nombre de cotisants nécessaire à l'équilibre de nos Caisses autonomes, constitueraient à terme des bouleversements considérables.

Aussi notre Confédération nationale de retraités soutient les actions conduites par l'Union nationale des professions libérales (UNAPL) ainsi que celles des professions les plus concernées.

Guy ROBERT  
Président

# Retrouvez-nous également sur **www.cnrpl.fr**

ACCUEIL LA CNRPL INFORMATIONS PUBLICATIONS Connexion

rechercher...

**unapl**  
**cnrpl**  
Union des Générations

Confédération Nationale des Retraités des Professions Libérales

COMMUNIQUÉ DE PRESSE DE LA CNRPL  
**POUR LIRE L'ARTICLE : CLIQUEZ SUR CE LIEN**

**Lire en entier...**

Vous êtes ici : Accueil

Plus d'articles...

1. VIEILLISSEMENT, LUCIDITÉ et PREVENTION
2. COMMUNIQUÉ DE PRESSE DE LA CNRPL
3. JOURNÉE NATIONALE INTER-RÉGIMES DU BIEN VIEILLIR
4. E D I T O
5. LES RETRAITÉS DES PROFESSIONS LIBÉRALES MOBILISÉS AUX CÔTÉS DE L'UNAPL

**Du côté de l'UNAPL**

Fiscalité, retraite, emploi : Les entreprises libérales asphyxiées L'UNAPL lance une pétition nationale

**AUJOURD'HUI, LES PROFESSIONS LIBÉRALES, LES MÉTIERS DE LA VIE**

Réforme des retraites : l'UNAPL et la CNAVPL adressent un courrier commun au Premier ministre

Réforme des retraites : l'UNAPL et la CNAVPL adressent un courrier commun au Premier ministre

**Contacter nos adhérents**

- Accéder à la liste des contacts de nos adhérents.
- Télécharger la liste de nos adhérents

**Sites Internet de nos adhérents**

FARA  
Fédération des Associations Régionales des Allocataires et prestataires de la CARMF (5 Clics)

UNAGAR  
Union Nationale des Amicales des Agents Généraux d'Assurances Retraités (7 Clics)

UCDR  
Union des Chirugiens-Dentistes Retraités (8 Clics)

UNACOPL  
Union Nationale des conjoints de Professionnels Libéraux (8 Clics)

GNVR  
Groupe National des Vétérinaires Retraités (11 Clics)

**Liste des fichiers**

**Fichiers dans le repertoire:**

- Livre blanc de la cnrpl.pdf
- Lettre CNRPL.pdf
- Communiqué\_de\_Presse\_cnavpl\_6\_sept\_2013.pdf
- ADMINSTRATEURS CNRPL 2013.pdf

**FARA**  
Fédération des Associations Régionales des Allocataires et prestataires de la CARMF

**FAROEC**

**GNVR**  
Groupe National des Vétérinaires Retraités

**UDR**

**UNAGAR**  
Union Nationale des Amicales des Agents Généraux d'Assurances Retraités

**unacopl**

SITE - LISTE DES FICHIERS - ADMINISTRATION



## Comment contacter la CNRPL ?

46, rue de la Tour Maubourg  
75007 PARIS  
Tél. : 01 44 11 31 50  
cnrplcontact@gmail.com  
www.cnrpl.fr



# DOSSIER

## LES GRANDES LIGNES DU PROJET MACRON

**Ce texte n'est pas encore finalisé, de nombreuses dispositions faisant encore l'objet de discussions – en particulier avec les professions réglementées (notaires, huissiers, etc.) mais, pour vous en donner une idée, voici les grandes lignes de ce projet. Il devrait être présenté en conseil des ministres à la mi-décembre pour un examen au Parlement début 2015.**

**L'action de l'UNAPL, le 30 septembre 2014 qui a mobilisé plus de 100.000 professionnels à travers la France, a eu pour premier résultat positif d'écartier toute possibilité à des capitaux extérieurs d'entrer dans les exercices en sociétés.**

**Cependant, de graves incertitudes demeurent et risquent de modifier en profondeur l'exercice libéral.**

**Outre, le travail dominical et en soirée et les transports par autocars qui n'entrent pas dans nos préoccupations premières, les activités de la santé et les activités du droit sont directement concernées.**



### SANTÉ

Deux professions sont évoquées dans la communication de M. Macron, les pharmaciens et les dentistes. Le texte cherche à promouvoir la « transparence des coûts » sur les prothèses dentaires, jugés opaques. Les règles d'installation des officines sont simplifiées et passeraient de douze à deux ; serait notamment instaurée une « distance minimale » entre pharmacies. Enfin, l'exécutif entend ouvrir le capital des pharmacies « entre professionnels » dans le but de favoriser leur regroupement et, in fine, de « faire baisser les prix grâce à des économies d'échelle ». Autre objectif : faciliter le développement de la vente sur Internet de médicaments.

### PROFESSIONS JURIDIQUES

Plusieurs d'entre elles sont concernées par le texte (notaires, avocats, huissiers, mandataires de justice, greffiers de tribunaux de commerce). Le but du gouvernement est de « simplifier » leurs conditions

d'installation pour permettre aux personnes titulaires des diplômes requis de lancer leur propre activité. Grâce à cette concurrence accrue, M. Macron espère faire baisser les tarifs des actes juridiques « de la vie courante et de la plupart des transactions immobilières ». Le capital des sociétés détenues par ces professions sera ouvert aux « professionnels du chiffre » (experts - comptables, etc.).

Les notaires ont ainsi exprimé « de grandes inquiétudes à l'issue de leurs rencontres avec les pouvoirs publics : conditions d'installation, périmètre de l'authenticité sur les actes de famille et sur le tarif ». Le notariat français reste donc mobilisé « pour défendre la sécurité juridique des français et conserver le caractère redistributif et social du tarif (des notaires) permettant l'accès au droit des plus modestes, accès clairement remis en cause par les fonctionnaires du ministère de l'économie ».

Quant aux avocats, les mesures annoncées :

- **Suppression de la territorialité de la postulation devant les TGI et du tarif correspondant ;**
- **Création d'un statut d'avocat salarié en entreprise, sans possibilité de plaider ni de développer une clientèle personnelle.**

Ces mesures sont complètement inappropriées à une profession, certes réglementée dans l'intérêt du justiciable, mais depuis toujours libre dans la création et l'installation des professionnels, créant ainsi une libre – concurrence entre professionnels.



## JUSTICE PRUD'HOMALE

Volet inattendu du projet de loi, la réforme des conseils des prud'hommes vise notamment à raccourcir les délais et à réduire le nombre – très élevé – d'affaires qui sont portées devant les juridictions d'appel.

La conciliation sera encouragée, notamment en imposant aux parties de rencontrer un médiateur ou un conseiller prud'homal. Les justiciables pourront s'adresser directement à une formation de jugement présidée par un magistrat professionnel (à l'heure actuelle, ils doivent d'abord se rendre à une audience animée uniquement par des conseillers prud'homaux issus des collèges salariés et employeurs).



## JOURNEE DU 30 SEPTEMBRE 2014

Cette journée, organisée par l'Union Nationale des Professions Libérales (UNAPL), a rassemblé plus de 100.000 professionnels.

Des milliers de professionnels ont fermé leurs cabinets, leurs officines, leurs études et sont descendus dans la rue, les pharmaciens étant les plus actifs.



Cette journée démontre que lorsque nous sommes unis, nous pouvons faire plier le Pouvoir car il a d'ores et déjà annoncé qu'il renonçait à faire entrer des capitaux extérieurs dans nos exercices.

[A l'annonce de cette action, notre Confédération avait fait paraître un communiqué de presse de soutien :](#)

Le Bureau de la Confédération nationale des retraités des professions libérales (CNRPL) réuni à Paris le 22 septembre 2014 apporte à l'unanimité son soutien à l'Union nationale des professions libérales (UNAPL) pour la défense des professions réglementées.

La Confédération nationale des retraités des professions libérales (CNRPL) s'insurge qu'un gouvernement puisse s'en prendre à un secteur d'activité qui rend d'immenses services à la population.

Les rentiers et les créanciers de l'État ne se trouvent pas au sein des professions libérales dont les activités responsables s'exercent chaque jour à proximité de la population sans réduction de temps de travail. Beaucoup d'autres groupes professionnels sont beaucoup mieux socialement protégés souvent aux frais de la collectivité.

Vouloir transférer un certain nombre d'activités d'exercice libéral réglementées sous prétexte d'établir "la concurrence" risque d'induire notamment :

- [La création d'initiatives incontrôlées offrant des services dispensés à bas coûts selon des moyens et des compétences réduits, par conséquent nuisibles à l'intérêt de la population qui a besoin de s'adresser pour ses besoins essentiels, en toute confiance, à des professionnels hautement qualifiés, respectueux d'une rigoureuse déontologie et civilement responsables.](#)
- [La possibilité d'offrir aux grandes surfaces comme à l'e-commerce de "vendre du médicament " ou d'autres services, accordant aux trusts de la Grande distribution des moyens" d'appel "supplémentaires pour favoriser encore plus leur méthodes commerciales agressives mettant en souffrance les petites entreprises et les commerces des villes de moyenne importance , entraînant la désertification des territoires](#)

La Confédération nationale des retraités des professions libérales (CNRPL) rappelle combien la démographie du secteur d'activité des professions libérales est fragile. Porter atteinte à l'exercice libéral, c'est fragiliser son l'équilibre social, tout particulièrement dans le domaine de la constitution des ressources destinées aux retraites.

Apportant son appui aux revendications de l'Union nationale des professions libérales (UNAPL), la Confédération des retraités des professions libérales (CNRPL) souhaite que le gouvernement agisse avec lucidité, sans désigner des boucs émissaires, pour faire évoluer les professions nécessaires à la vie sociale et par conséquent à la Nation.

*A Paris (75007), le 22 septembre 2014*

## LOI SUR L'ADAPTATION DE LA SOCIÉTÉ AU VIEILLESSEMENT

Elle a été votée le 17 septembre 2014 par 302 voix contre 181. Ses premières mesures ne seront effectives qu'au deuxième semestre 2015.

L'urgence est l'attribution dès le 1<sup>er</sup> janvier 2015 du montant (645 millions d'euros) de la Contribution Additionnelle de Solidarité pour l'Autonomie (CASA) qui est prélevée à hauteur de 0,3% sur les retraites des retraités imposables depuis avril 2013 et « détournée » à ce jour vers le Fonds de solidarité vieillesse.

Le projet de loi transmis au Parlement a été réduit à 66 articles. Dans les articles « gelés » apparaît entre autres celui concernant la création des comités départementaux de la citoyenneté et de l'autonomie (CDCA) regroupant le CODERPA et la maison départementale de l'autonomie. Sur 400 amendements déposés, 79 ont été retenus.

Une loi qui va dans le bon sens car elle est un point d'appui pour aller plus loin.

Tout d'abord, cela fait 10 ans qu'une loi est attendue sur ce sujet. Ensuite, la volonté de changer le regard de la société sur le vieillissement est un progrès réel.

Les plus de 60 ans représenteront 30% de la population d'ici une quinzaine d'années. Ce phénomène oblige à repenser l'organisation et le développement de la société en fonction de cette donnée. L'activité bénévole développée par les retraités durant les 25 à 30 ans que va durer la retraite devient essentielle pour la cohésion sociale. Tout autant que le développement et la professionnalisation du salariat accompagnant les personnes en état de fragilité. Il devient cependant urgent d'agir et dans la situation économique actuelle, les décisions qui seront prises ne seront pas à la hauteur des besoins de nos aînés pour vivre dignement jusqu'à la fin de leur vie.

Toute la société est concernée.

## LES GRANDES LIGNES DE LA LOI

Ses 3 axes : Anticipation, adaptation et accompagnement.

**Anticipation** : pour repérer et combattre les premiers facteurs de risque de la perte d'autonomie ;



**Adaptation** : des politiques publiques au vieillissement ;

**Accompagnement** : pour améliorer la prise en charge des personnes en perte d'autonomie.

Elle appréhende la double dimension du bien vieillir et de la protection des plus vulnérables.

L'ambition portée est d'anticiper les conséquences du vieillissement de la population et d'inscrire cette période de vie dans un parcours répondant le plus possible aux attentes des personnes en matière de logement, de transports, d'accompagnement et de soins en cas de perte d'autonomie, de vie sociale et citoyenne...

Marisol Touraine, ministre des Affaires sociales, de la santé et des droits des femmes et Laurence Rossignol, secrétaire d'Etat chargée de la Famille, des personnes âgées et de l'autonomie ont défendu devant la représentation nationale leur projet qui concerne tous les Français dans leur vie quotidienne et dans leur vie familiale avec la volonté de changer les représentations du grand âge et de renforcer la lutte contre les inégalités sociales.

Le Gouvernement a fait le choix de conforter un financement solidaire de la prévention et de l'accompagnement de la perte d'autonomie fondé sur une ressource dédiée, la Contribution additionnelle de solidarité pour l'autonomie (CASA) (645 millions d'euros par an). Ces dépenses nouvelles sont conséquentes et vont permettre à la fois de financer le volet accompagnement de la loi à hauteur de 460 millions d'euros, comprenant la revalorisation de l'APA à domicile (375 millions d'euros) et le droit au répit pour les aidants (78 millions d'euros) ; mais aussi de dégager de réelles marges de manœuvre pour le volet anticipation / prévention (185 millions d'euros). Enfin, le financement du volet adaptation à hauteur de 84 millions d'euros sera assuré pendant la phase de montée en charge.

Si notre société comptera dans les prochaines décennies davantage de seniors, c'est aussi une société des équilibres générationnels qui s'annonce. Une formidable opportunité pour promouvoir le « vivre ensemble » et les solidarités de proximité.

## LES CODERPA

Chacun comprendra donc l'importance de notre présence au sein des CODERPA.

Nous devons en effet pouvoir faire entendre la voix des professionnels libéraux dans ces organismes qui auront à traiter du bien vivre des retraités.

Déjà dans beaucoup de départements ces CODERPA s'y intéressent avec beaucoup d'acuité. Malheureusement nous rencontrons deux difficultés. La première est de pouvoir désigner des représentants titulaires et suppléants membres de la Confédération dans les départements où ces organismes existent. La seconde est d'exiger de chaque Conseil général de faire appel aux professionnels libéraux pour siéger dans ces CODERPA car ce n'est pas toujours le cas.

Nous rappelons à nos organisations adhérentes de suivre l'évolution des CODERPA dans leurs régions. Il convient de s'adresser aux Conseils généraux départementaux qui ont en charge de l'organisation de ces Comités et de nous donner lorsque nous en ferons la demande le nom de candidats titulaires et suppléants. Avec l'ensemble de nos associations nous devons parvenir à couvrir l'ensemble des départements français.

# LA LETTRE D'INFORMATION DE LA CFR AUX ASSOCIATIONS

N°005 - OCTOBRE 2014

La CFR a tenu son Assemblée générale ordinaire le 24 septembre ; elle était précédée d'une réunion du Bureau et suivie d'un Conseil d'administration. Vous trouverez ci-après, l'essentiel des points traités à l'occasion de ces importants travaux qui se sont déroulés dans un cadre très constructif.

Le Président, F. Bellanger

Le Président délégué, P. Erbs

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Le Président François Bellanger a présenté le rapport d'activité en insistant sur les progrès réalisés en matière de communication (présence accrue dans les médias), sur la représentation de la CFR devenue partenaire social « officieux » et sur la poursuite des travaux des Commissions ; il a annoncé la réunion du groupe « Fiscalité » qui aura à réfléchir sur les évolutions qui se préparent en la matière. Pour le fonctionnement de la CFR, le Président a annoncé son souhait de voir Pierre Erbs, nommé Président délégué à l'AGE du 20 décembre 2013, lui succéder à la Présidence de la CFR à compter du 1er janvier 2015. L'Assemblée a unanimement et chaleureusement remercié François Bellanger pour son action déterminante dans le redressement de la CFR et entériné sa proposition pour son successeur. Pierre Erbs a ensuite présenté son rapport d'orientation pour 2015 en assurant l'assemblée de la poursuite des actions engagées dans quatre domaines : la reconnaissance de la CFR, sa communication, l'action de l'OSS et la régionalisation de la CFR, ceci en citant W. James :

« *D'abord continuer, ensuite commencer* »

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration a validé les dossiers des Commissions (cf. ci-dessous) et le budget prévisionnel 2015 présentés au Bureau. Il a ensuite procédé à la désignation des membres de son Bureau et entériné ses fonctions actuelles jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2015.

## COMMISSION "EUROPE"

La coordination « Age France » (SI) a contribué au PNR (Programme National de Réformes) de la France du 1<sup>er</sup> semestre 2014 ; ce texte a été repris en annexe au document de réponse de la Communauté Européenne au Gouvernement français sur la réforme des systèmes de pension, les soins de longue durée et la pauvreté par rapport à l'inclusion sociale.

## COMMISSION "AUTONOMIE"

Le Gouvernement a finalisé un projet de loi fondé sur les choix suivants : solidarité et équité ; vision positive de l'âge, au bénéfice de toutes les générations ; co-construction et partenariat entre tous les acteurs ; politique de l'âge lisible, cohérente et accessible ; enfin, participation des personnes âgées à l'élaboration de la politique les concernant. Ce projet n'a finalement été déposé que le 3 juin dernier ; la mise en œuvre de la nouvelle loi étant prévue pour le courant de l'année 2015. Le document (SI) sur la position de la CFR sur l'adaptation de la société au vieillissement est disponible.

## OBSERVATOIRE SENIORS ET SOCIÉTÉ "O.S.S."

Une journée de formation a été organisée à Paris pour une dizaine de nouveaux membres du réseau OSS. Des contacts régionaux manquent toujours en Alsace et Auvergne. 20 correspondants départementaux sont également recherchés. Les régions Bretagne et Poitou-Charentes sont maintenant pourvus de contacts régionaux. Pierre Erbs a proposé une mesure importante pour renforcer l'OSS : la désignation, par chaque Président départemental de Générations Mouvement, d'un ou plusieurs contacts OSS.

## COMMISSION "RETRAITE"

L'échec de la réforme des retraites de 2013 – prévu par la CFR – n'a pas tardé à être constaté : le gel des retraites « rapportera » en 2015 moitié moins que prévu (500 millions € au lieu du 1 milliard escompté !). La CFR a continué à plaider, inlassablement, pour la mise en place d'un système de retraite universel (SI), seul de nature à garantir l'avenir et la justice de nos systèmes actuels ; elle a pesé dans la décision d'épargner – un peu – les petites retraites (< 1200 €).

## COMMISSION "SANTÉ"

Le dossier (SI) sur les positions à défendre lors des propositions de réformes pour une refondation du système de santé français a été finalisé. L'action contentieuse sur le thème de la discrimination tarifaire des complémentaires santé a fait l'objet de consultations auprès d'un professeur de droit et d'un avocat. Le dépôt d'une Question Prioritaire de Constitutionnalité (QPC) sera, peut-être, nécessaire.



conf.retraite@wanadoo.fr  
www.retraite-cdf.fr







## CSG sur les pensions de retraite

Il existe un taux unique de CSG sur les revenus d'activité (salaires ou bénéfices professionnels) : 7,5 %

En revanche, il existe trois taux de CSG différents sur les pensions de retraite : 0 % (exonération) ; 3,8 % (taux réduit) ; 6,6 % (taux normal).

Le taux applicable est fonction de la situation personnelle du pensionné :

### Règles actuelles :

- Revenu inférieur à 10 633 euros pour la première part de quotient familial plus 2 839 euros pour chaque demi-part supplémentaire (exemple : 16 311 euros pour un couple sans enfants à charge) : exonération.
- Revenu supérieur à ce montant, mais IRPP inférieur à 61 euros : CSG au taux réduit de 3,8 %.
- Autres pensionnés : CSG au taux normal de 6,6 %.

### Nouvelles règles (article 7 du PLFSS pour 2015) :

- Revenu inférieur à 10 633 euros pour la première part de quotient familial plus 2 839 euros pour chaque demi-part supplémentaire : exonération (situation inchangée par rapport à la situation actuelle).

- Revenu supérieur à ce montant, mais inférieur à 13 900 euros pour la première part de quotient familial plus 3 711 euros pour chaque demi-part supplémentaire (exemple : 21 322 euros pour un couple sans enfants à charge) : CSG au taux réduit de 3,8 %.
- Autres pensionnés : CSG au taux normal de 6,6 %.

En clair, le critère d'application du taux réduit de 3,8 % ne sera plus le montant de l'impôt acquitté par le pensionné, mais le montant de son revenu fiscal. Les nouvelles règles visent à faire en sorte que des pensionnés disposant de revenus relativement importants mais ayant droit à des réductions d'impôt (emploi de personnel de maison, dons à des œuvres, placements défiscalisants...) ne puissent plus bénéficier du taux réduit de 3,8 %.

Le nouveau système se traduira par un allègement de la CSG pour 700 000 foyers et par une augmentation de cette contribution pour 460 000 foyers. Mais, selon Christian Eckert, « s'il y aura des gagnants et des perdants, au total la CSG ne sera pas augmentée sur les retraites ».

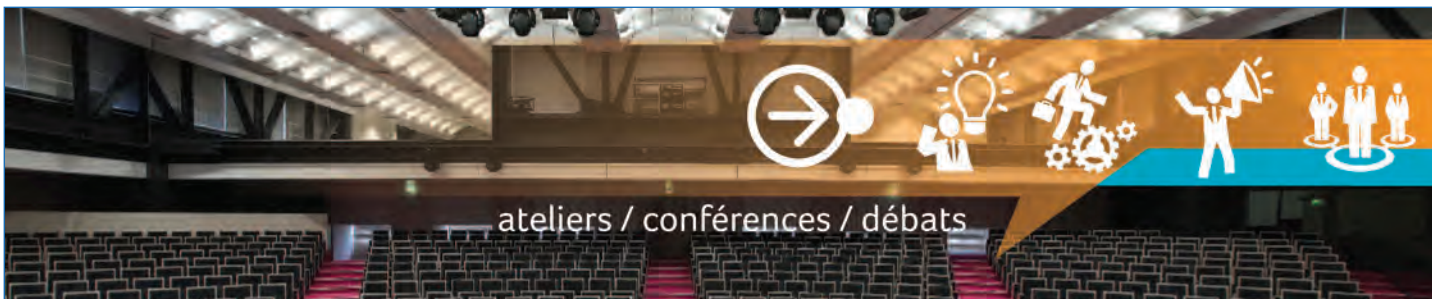
### Contribution de solidarité pour l'autonomie (CASA)

Cette contribution, dont le taux est de 0,3 % est actuellement due par les pensionnés acquittant un IRPP d'un montant supérieur à 61 euros.

Par assimilation avec les règles prévues pour l'application de la CSG au taux normal de 6,6 %, elle sera désormais due par les pensionnés ayant un revenu supérieur à 13 900 euros pour la première part de quotient familial plus 3 711 euros pour chaque demi-part supplémentaire.

## Humeur... par Trebor





## Programme du 22<sup>ème</sup> CONGRÈS DE L'UNAPL

Les entreprises libérales, vecteur de croissance  
et acteurs sociaux dans une France en crise

8 H 30

**Accueil**

9 H 00

**Accueil** par le Dr. Michel CHASSANG, Président de l'UNAPL

**Ouverture des travaux** par M. François REBSAMEN\*,  
Ministre du Travail, de l'Emploi et du Dialogue social.

9 H 45 / 11 H 15

**Table ronde**

« Les entreprises libérales, vecteur de croissance  
et acteurs sociaux dans une France en crise »

Propos introductifs par Nicolas BOUZOU,  
Économiste, Directeur fondateur d'Asterès

Intervenants : M. Emmanuel MACRON\*,  
Ministre de l'Économie, de l'Industrie et du Numérique

M. Xavier BEULIN, Président de la FNSEA

Dr. Michel CHASSANG, Président de l'UNAPL

Mme Carole COUVERT, Présidente de la CFE CGC

M. Jean-Pierre CROUZET, Président de l'UPA

M. Jean-Paul DELEVOYE, Président du CESE

M. Patrick GUEBELS, Président de l'OMPL

M. Philippe LOUIS, Président de la CFTC

La table ronde sera animée par M. Yves THRÉARD,  
Directeur Adjoint de la rédaction du Figaro

11 H 30 / 12 H 00

**Inauguration du salon des exposants**

12 H 00 / 12 H 30

**Remise des trophées de l'INITIATIVE LIBÉRALE**

12 H 45 / 14 H 00

**Déjeuner**

14 H 00 / 17 H 00

**Ateliers en parallèle :**

**L'accessibilité des locaux professionnels**

Intervenants : Mme Marie PROST-COLETTA, Déléguée ministérielle à l'accessibilité  
M. Jean-Michel DRESSE, architecte

**La fiscalité du professionnel libéral**

Intervenants : M. Jean-Yves Mercier, Ancien avocat, ancien Président de l'Institut des Avocats Conseils Fiscaux  
M. Michel PICON, Président de la commission affaires fiscales de l'UNAPL  
M. Fabrice DE LONGEVIALLE, fiscaliste

**La retraite du professionnel libéral**

Intervenants : M. Jacques ECOURROU, Président de la CNAVPL  
M. Jean-Marie M SAULNIER, Directeur de la CNAVPL  
M. Christian GUICHARDON, Président de la commission Retraite et prévoyance de l'UNAPL

**Le dialogue social dans les cabinets libéraux**

Intervenants : M. Christian JANIN, Président du COPANEF  
M. Gérard GOUPIL, Président de la commission affaires sociales de l'UNAPL

**L'Europe et les professions libérales**

Intervenants : M. Harlem DESIR\*, Secrétaire d'État aux Affaires européennes,  
auprès du ministre des Affaires étrangères et du Développement international  
M. François BLANCHECOTTE, Président de la commission affaires européennes de l'UNAPL

17 H 00

**Clôture du Congrès**

Dr. Michel CHASSANG, Président de l'UNAPL

M. Manuel VALLS\*, Premier Ministre

\*Sous réserve de confirmation.